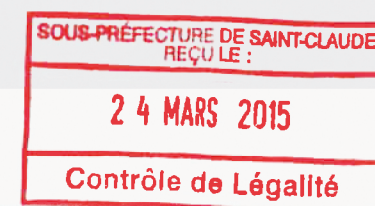


PLAN LOCAL D'URBANISME de PRATZ

2. – Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD

- Révision prescrite le 22.03.2010
- Dossier arrêté le 13.02.2014
- Mis à l'enquête publique du 4.07.2014 au 4.08.2014
- PLU approuvé le 06.03.2015
- **Vu pour rester annexé à la DCM du 06.03.2015**

Le Maire,
Jean-Paul BERNASCONI



SCIENCES ENVIRONNEMENT

Bureau d'études d'ingénierie, conseils et services



AGENCE DE BESANCON – Siège social
6, boulevard Diderot - 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.60
www.sciences-environnement.fr
besancon@sciences-environnement.fr

SCP COPPI-GRILLON-BROCARD-GIRE

Société inter-barreaux d'Avocats

38 rue des Granges
25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.83
cgbg-avocats@orange.fr

C'G'B'G

urbanisme
aménagement
environnement



Maison de l'habitat
32, rue Rouget de Lisle
BP 20460 - 39007
Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03 84 86 19 10
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :
3, avenue Aristide Briand
BP 2 - 39107 Dole cedex
Tél. : 03 84 82 24 79
Fax : 03 84 82 14 42

Agence de Saint-Claude :
9, rue de la Poyat
39200 Saint-Claude
Tél. : 03 84 45 17 66
Fax : 03 84 45 10 46

E-mail : contact@jurahabitat.fr - www.jurahabitat.fr

Association régie par la loi 1901. - Affiliée aux Fédérations Nationales H&D - SCL - PACT-ARIM
Code APE 913E - N° de SIRET : 778 396 796 00063



Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat

SOMMAIRE	3
AVANT-PROPOS	7
OBJECTIF 1.1 AFFIRMER L'IDENTITE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE / PRATZ	9
A TRAVERS LE POSITIONNEMENT DES DEUX COMMUNES DANS L'ARMATURE URBAINE DU HAUT-JURA	9
DANS L'ARMATURE URBAINE HAUT-JURA ET DE LA PLASTICS VALLEE	9
PAR RAPPORT A SAINT-CLAUDE : COMPLEMENTARITE ET AUTONOMIE	9
Un fonctionnement autonome	9
Affirmer ses singularités	9
DANS LE PLATEAU DU LIZON	9
Renforcer les relations Pratz / Lavans-lès-Saint-Claude	9
OBJECTIF 1.2 RENFORCER LE RAYONNEMENT ET PRESERVER L'INDEPENDANCE DU TERRITOIRE CONFORTER LE POLE DE SERVICES ET D'EMPLOIS	11
« RAYONNEMENT » DU PLATEAU DU LIZON	11
ACTION N°1 : RENFORCER L'OUVERTURE DU TERRITOIRE SUR L'EXTERIEUR	11
Valoriser l'avi-surface comme un atout à l'échelle du Haut-Jura	11
Ne pas compromettre la réalisation de la déviation de la Route Départementale 470	11
Développer les communications numériques	11
PRESERVER L'INDEPENDANCE DU TERRITOIRE	13
ACTION N°2 : AMPLIFIER L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS	13
Equipements scolaires et périscolaire	13
Equipements de loisirs	13
Equipements sportifs	13
Améliorer la fonctionnalité de certains équipements intercommunaux	13
ACTION N°3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET EVITER L'EVASION COMMERCIALE	13
ACTION N°4 : MAINTENIR ET DEVELOPPER L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE	13
Préserver les activités traditionnelles et les savoir-faire : industrie et artisanat	13
Faire du tourisme un levier du « développement économique »	15
Renforcer l'identité du territoire	15
Mettre en valeur les atouts locaux spécifiques constitutifs d'une offre de qualité	15
Favoriser l'émergence d'activités agritouristiques	15
Diversifier l'hébergement touristique	15
Valoriser l'avi-surface comme un atout à l'échelle du Haut-Jura	15
Réintégrer l'activité agricole dans le développement local et préserver la capacité de production alimentaire du territoire	17
Reconnaître et préserver le potentiel agricole	17
Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement	17
Préserver, voire développer l'agriculture en zone « urbaine »	17
OBJECTIF 1.3 DEMOGRAPHIE ET LOGEMENTS	19
ACTION N°1 : UN DEVELOPPEMENT MAITRISE DE LA POPULATION POUR FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE ET PRESERVER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS, SYNONYMES DE QUALITE DE VIE	19
Maitriser le développement résidentiel à Pratz	19

ACTION N°2 : DEVELOPPER LE PARC DE LOGEMENTS	19
Développer le parc de logements pour maintenir la population en place et accueillir les nouveaux ménages	19
Favoriser la création de logements adaptés	19
Conforter l'offre en logements locatifs (sociaux ou non)	19
Intégrer de la diversité dans l'offre en accession	19
OBJECTIF 2.1 PROMOUVOIR UN URBANISME FRUGAL : S'AGRANDIR SANS S'ETENDRE	21
LES OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE	21
ACTION N°1 : METTRE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN	21
Densifier le tissu urbain (pavillonnaire) existant	21
Reconquérir le centre-bourg	21
ACTION N°2 : DEFINIR DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE	21
Valoriser les limites urbaines	21
Préserver les silhouettes des villages « en balcon » en limitant l'urbanisation risquant de les dénaturer	21
Préserver la qualité paysagère de l'interface entre Lavans-les-Saint-Claude et Pratz	21
Recentrer le développement par rapport aux espaces publics centraux	21
Economiser l'espace et diversifier les formes bâties	22
OBJECTIF 2.2 ESPACES PUBLICS ET DEPLACEMENTS DOUX	23
Philosophie commune pour la gestion des espaces publics	23
ACTION N°1 : POURSUIVRE LA VALORISATION DES ESPACES PUBLICS DE PRATZ	23
Renforcer les espaces publics des quartiers sud	23
Renforcer la liaison entre les trois espaces publics existants et les quartiers périphériques	23
ACTION N°2 : RELIER LES VILLAGES DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE ET PRATZ PAR DES VOIES DOUCES STRUCTURANTES	23
OBJECTIF 2.3 DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS	25
ACTION N°1 : AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU ROUTIER	25
Ne pas compromettre la possibilité de dévier la RD 470	25
Sécuriser les points de connexion sur la RD	25
Améliorer la desserte routière de certains quartiers et supprimer le transit à travers d'autres quartiers	25
Hiérarchiser le réseau de voiries, principalement dans les quartiers pavillonnaires	25
ACTION N°2 : CONFORTER L'OFFRE EN TRANSPORTS COLLECTIFS	25
Maintenir la desserte du territoire par les bus	25
Développer de nouvelles formes de transport collectif	25
OBJECTIF 3.1 METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES	27
ACTION N°1 : VALORISER LES PAYSAGES URBAINS	27
Préserver les silhouettes des villages « en balcon »	27
Préserver la qualité paysagère de l'interface entre Lavans-les-Saint-Claude et Pratz	27
Valoriser les identités urbaines	27
ACTION N°2 : PRESERVER LES PAYSAGES NATURELS	27
OBJECTIF 3.2 PRESERVER L'ENVIRONNEMENT	29
ACTION N°1 : PRESERVER LA BIODIVERSITE	29

Conforter la trame verte urbaine	29
<u>ACTION N°2 : PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES</u>	<u>31</u>
Protéger la ressource en eau	31
Maitriser la consommation d'espace	31
Réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir les énergies renouvelables	31
<u>ACTION N°3 : ADAPTER L'URBANISATION AUX RISQUES NATURELS</u>	<u>31</u>

AVANT-PROPOS

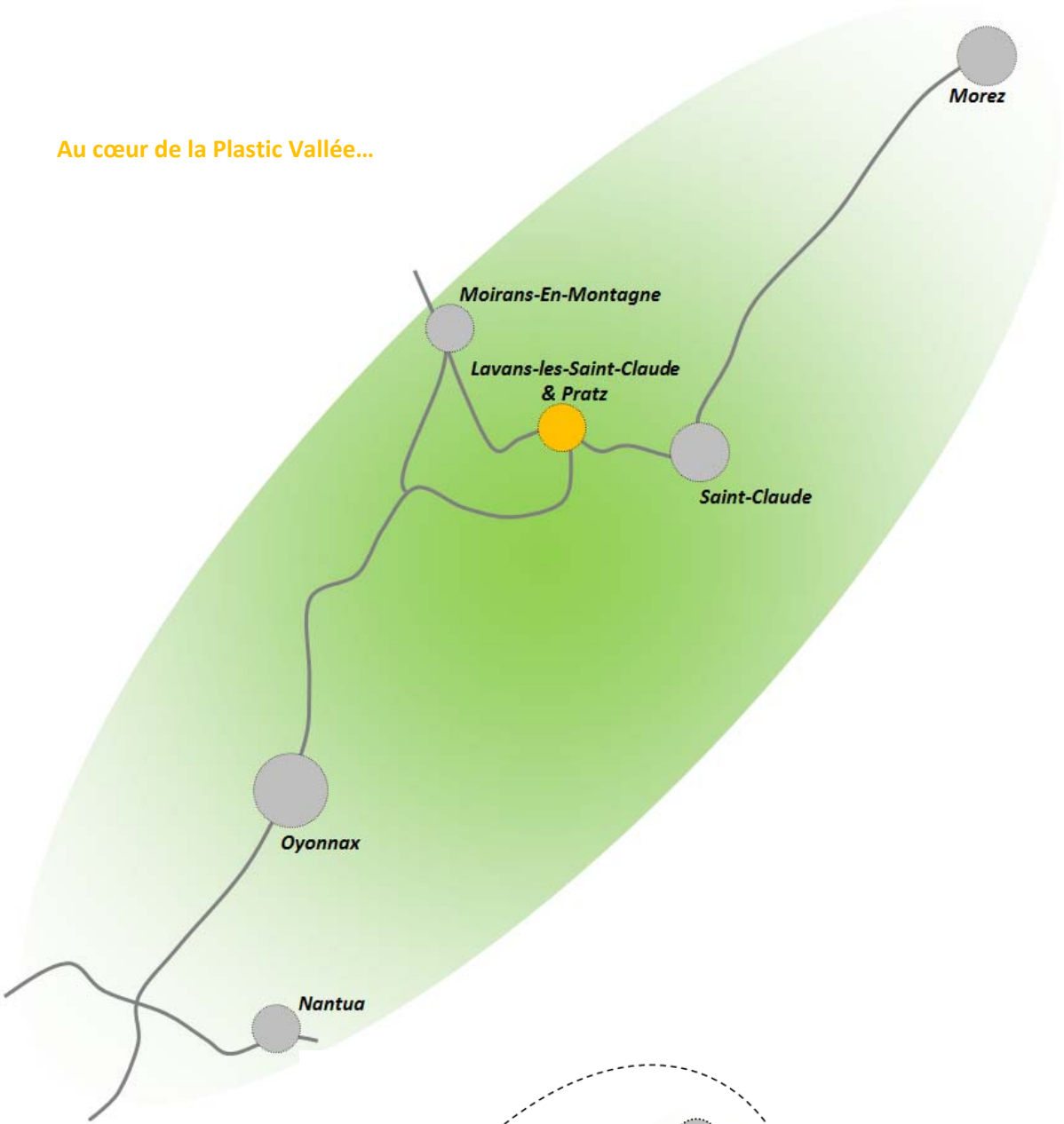
Les communes de Pratz et de Lavans-les-Saint-Claude se sont engagées de manière conjointe dans l'élaboration de leur PLU.

Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables partagé par les deux communes** a été élaboré.

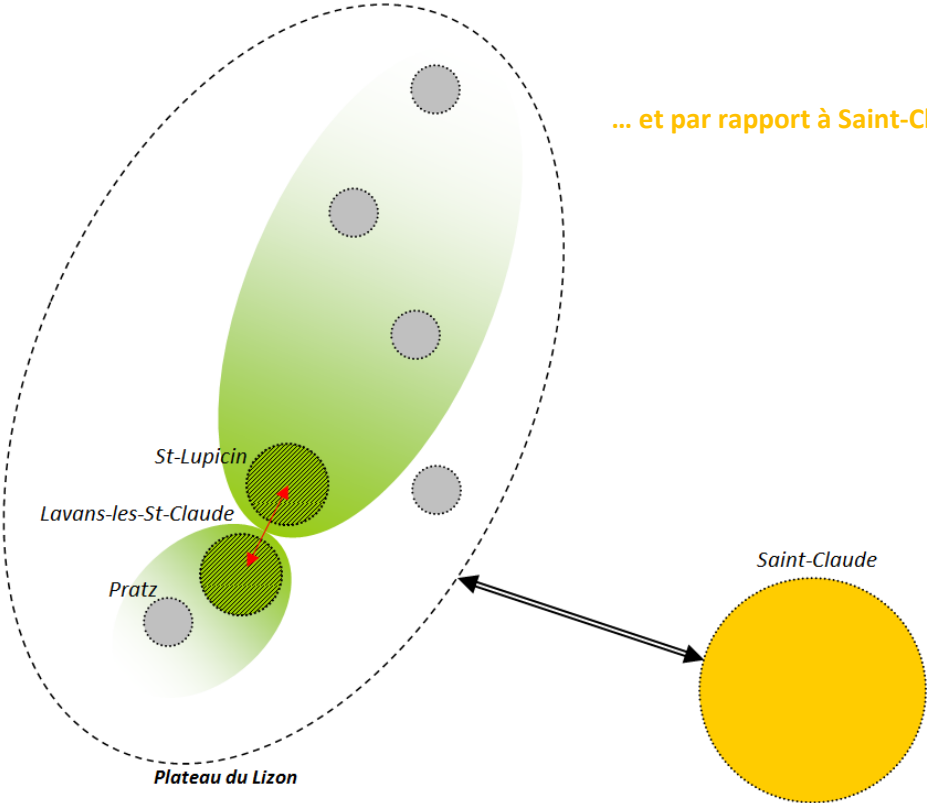
Pour plus de lisibilité, seules les orientations partagées par les 2 communes et celles propres à Pratz apparaissent dans ce PADD.

Positionnement de Lavans-les-Saint-Claude et de Pratz

Au cœur de la Plastic Vallée...



... et par rapport à Saint-Claude



OBJECTIF 1.1 | AFFIRMER L'IDENTITE LAVANS-LES-SAINTE-CLAUDE / PRATZ

A TRAVERS LE POSITIONNEMENT DES DEUX COMMUNES DANS L'ARMATURE URBAINE DU HAUT-JURA

DANS L'ARMATURE URBAINE HAUT-JURA ET DE LA PLASTICS VALLEE

- Développer la spécificité et le dynamisme « Plateau du Lizon », territoire central entre Oyonnax, Saint-Claude et Moirans-en-Montagne

PAR RAPPORT A SAINT-CLAUDE : COMPLEMENTARITE ET AUTONOMIE

Un fonctionnement autonome

- Conserver l'autonomie (relative) du plateau du Lizon vis à vis de la ville centre, ne pas devenir une banlieue dortoir - limiter une résidentialisation excessive
- Rester une entité à part entière - un satellite - avec ses services ses commerces et son pôle d'emplois synonymes de qualité de vie.

Affirmer ses singularités

- Un cadre de vie de qualité :
 - Promouvoir le site Lavans-Pratz comme un balcon, emblème de la qualité de vie, de lieu de loisir et de l'ensoleillement optimum ;
 - Protéger les espaces naturels en limitant les zones à urbaniser et en privilégiant un urbanisme frugal
- Une histoire, des savoir-faire, une industrie, un patrimoine, porteurs d'une identité à approfondir,
- Un urbanisme de qualité, frugal, bien intégré à l'environnement

DANS LE PLATEAU DU LIZON

Renforcer les relations Pratz / Lavans-lès-Saint-Claude

En termes : d'emploi, de services, d'habitat, de tourisme, d'image, etc.

OBJECTIF 1.2 | RENFORCER LE RAYONNEMENT ET PRESERVER L'INDEPENDANCE DU TERRITOIRE CONFORTER LE POLE DE SERVICES ET D'EMPLOIS

« Rayonnement » du plateau du Lizon

ACTION N°1 : RENFORCER L'OUVERTURE DU TERRITOIRE SUR L'EXTERIEUR

Valoriser l'avi-surface comme un atout à l'échelle du Haut-Jura

- Permettre le développement de l'avi-surface (construction de bâtiments)
- Permettre les possibilités d'améliorer le « profil » de la piste

Ne pas compromettre la réalisation de la déviation de la Route Départementale 470

- Préserver la faisabilité du projet de déviation de la RD470

Développer les communications numériques

- Permettre la généralisation de la fibre en anticipant la pose de fourreaux lors de tous travaux.

ACTION N°2 : AMPLIFIER L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

Equipements scolaires et périscolaire

- Conforter le groupe scolaire :
 - à moyen terme : construire un préau.

Equipements de loisirs

Equipements sportifs

- Relocaliser le local des manifestations
- Relocaliser les équipements sportifs de la plaine de jeux de Pratz dans le cadre du développement de la vocation résidentielle de la zone (terrain multisport plus utilisé que le terrain de foot).
- Créer un nouvel espace de loisir dans les quartiers sud-est

Améliorer la fonctionnalité de certains équipements intercommunaux

- Créer des ateliers communaux communs à Pratz et Lavans, sur la zone d'activités.

ACTION N°3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET EVITER L'EVASION COMMERCIALE

- Permettre l'implantation de surfaces commerciales complémentaires aux commerces généraux (supermarché) : magasin de bricolage, jardinage, équipement de la maison, etc.

ACTION N°4 : MAINTENIR ET DEVELOPPER L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Préserver les activités traditionnelles et les savoir-faire : industrie et artisanat

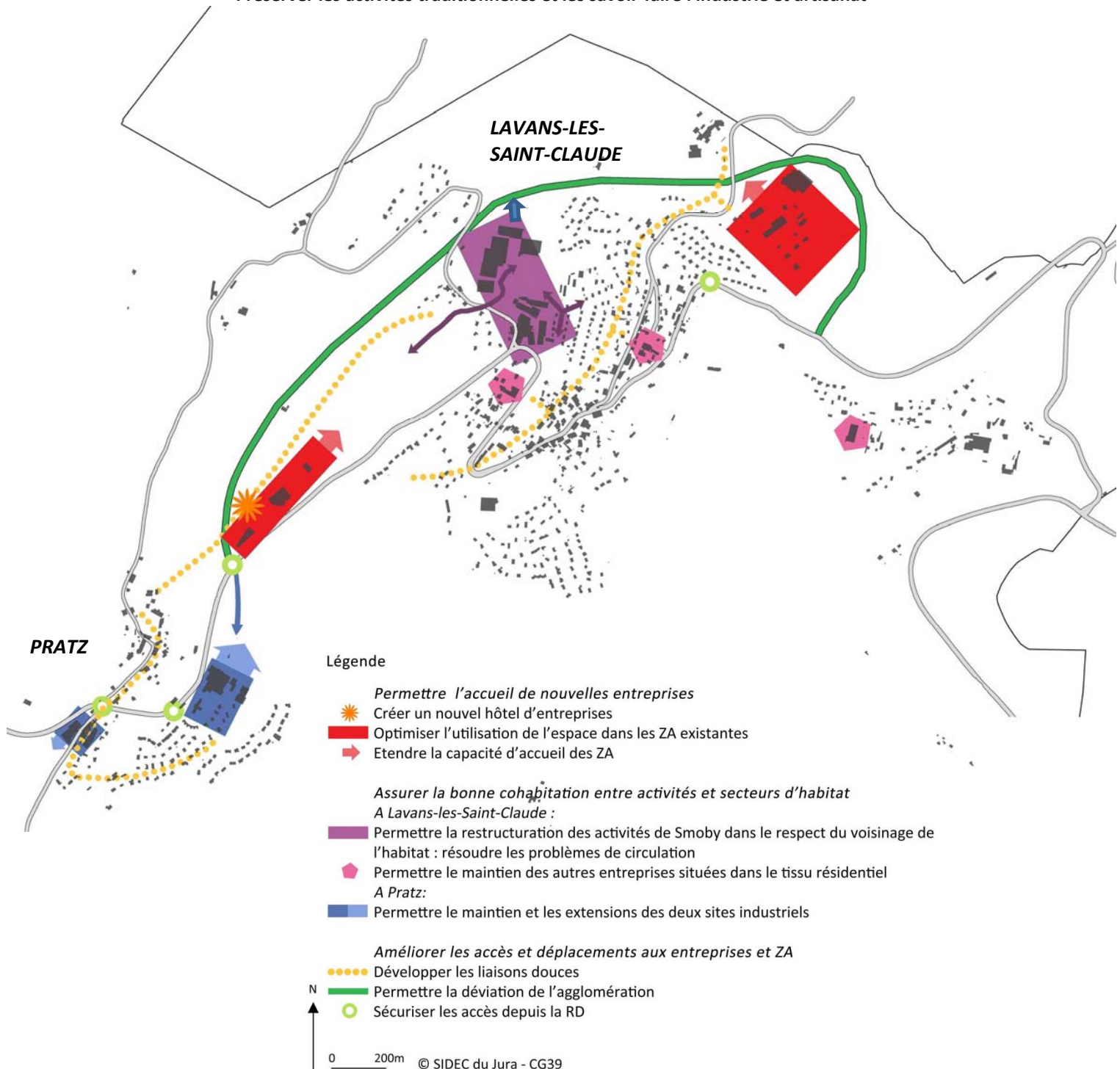
- Permettre l'accueil de nouvelles entreprises par le développement de la capacité d'accueil dans les zones d'activités existantes :
 - Créer un nouvel espace d'accueil pour favoriser l'émergence de nouvelles entreprises :
 - Optimiser l'utilisation de l'espace dans la ZA
 - Etendre la capacité d'accueil de la ZA Curtillet Planchamp
- Conserver les savoir-faire sur place (et conserver, attirer la main d'œuvre qualifiée) :
 - Développer les formations techniques spécialisées (dépasser la vocation du PLU)
 - Permettre le maintien et l'accueil des salariés notamment par une offre en logements adaptée
- Assurer la bonne cohabitation entre activités et secteurs d'habitat dans les zones où ils sont imbriqués :
 - Maintenir la mixité et permettre les extensions des entreprises existantes dans le bâti à condition qu'elles ne génèrent pas plus de nuisance pour le voisinage de l'habitat
 - Permettre l'implantation de nouvelles activités dans le tissu urbain existant sous réserve de compatibilité avec l'habitat.
 - Permettre leur relocalisation dans des sites plus adaptés si elles présentent trop de nuisance ou subissent trop de contraintes pour se développer

- Réfléchir à l'avenir de ces sites pour éviter qu'ils ne deviennent des friches au cœur des villages.
 - Assurer le bon fonctionnement des sites industriels situés aux abords des zones d'habitat
- Améliorer les services aux entreprises
 - Développer l'hébergement hôtelier
 - Développer la restauration
 - Améliorer les accès et la desserte des zones d'activités

Voir objectifs 2.2 et 2.3

 - Développer les liaisons douces entre zones d'habitat et zones d'activités
 - Ne pas compromettre la réalisation de la déviation de la RD 470 au nord de l'agglomération Lavans-lès-Saint-Claude / Pratz
 - Sécuriser les accès depuis la RD

Préserver les activités traditionnelles et les savoir-faire : industrie et artisanat



Faire du tourisme un levier du « développement économique »

Renforcer l'identité du territoire

- > Entre neige et lacs / Entre été et hiver
- > Balcon, eau, culture, savoir-faire et patrimoine
- > Qualité de vie (qualité urbaine et paysagère, équipements et services.....) / Paysages

Mettre en valeur les atouts locaux spécifiques constitutifs d'une offre de qualité

- Patrimoine naturel : Pelouses et milieux karstiques, paysages et points de vue remarquables (Belvédère de St Romain), géologie (Lézines, ...)
 - Patrimoine artisanal, industriel et culturel : Ateliers et usines
 - Patrimoine bâti et religieux : hameau de St Romain et Chapelle
- Aménager les sites sans suréquiper
 - Améliorer le stationnement et l'accessibilité
 - Créer des liaisons par des circuits de découverte en milieu naturel et en milieu urbain

Favoriser l'émergence d'activités agritouristiques

- Permettre (l'implantation et) la diversification des activités agricoles

Diversifier l'hébergement touristique

- Permettre l'implantation de structures hôtelières

Valoriser l'avi-surface comme un atout à l'échelle du Haut-Jura

- Comme équipement de sport et loisir
- Comme infrastructure de transport pour le tourisme, notamment le tourisme d'affaire.

Faire du tourisme un levier du « développement économique »

Légende

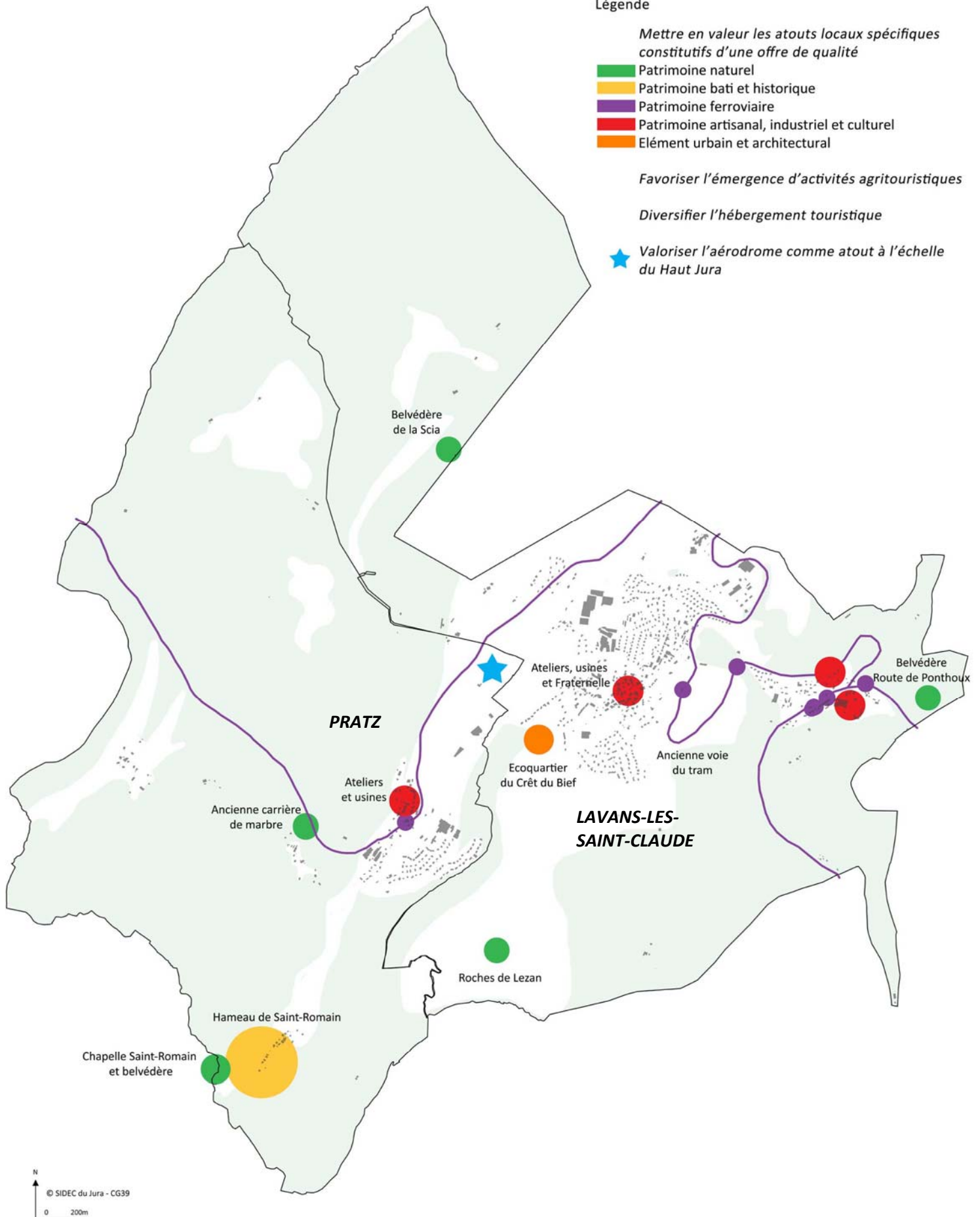
*Mettre en valeur les atouts locaux spécifiques
constitutifs d'une offre de qualité*

- Patrimoine naturel
- Patrimoine bâti et historique
- Patrimoine ferroviaire
- Patrimoine artisanal, industriel et culturel
- Élément urbain et architectural

Favoriser l'émergence d'activités agritouristiques

Diversifier l'hébergement touristique

- ★ Valoriser l'aérodrome comme atout à l'échelle du Haut Jura



Réintégrer l'activité agricole dans le développement local et préserver la capacité de production alimentaire du territoire

Reconnaître et préserver le potentiel agricole

- Trouver un équilibre entre développement urbain et préservation des terres agricoles :
- Reconquérir les espaces potentiellement cultivables
- Maintenir la continuité des zones agricoles, sans enclave.

Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement

- Appliquer, au minimum, le principe de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Prendre en compte les circulations agricoles, notamment dans la localisation des projets
- Permettre l'implantation, le développement et la diversification des activités agricoles
- Permettre le changement de destination des anciennes fermes ne présentant plus d'intérêt agricole

Préserver, voire développer l'agriculture en zone « urbaine »


- Protéger les zones de jardins et vergers existants les plus intéressants
- Intégrer des espaces cultivés partagés dans les quartiers, futurs et existants, comme lieu de lien social, ...


Réintégrer l'activité agricole dans le développement local et préserver la capacité de production alimentaire du territoire


Légende


Reconnaitre et préserver le potentiel agricole

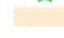
Meilleures terres à préserver au maximum:


 Parcelles productives ou potentiellement productives


 Prés de fauche

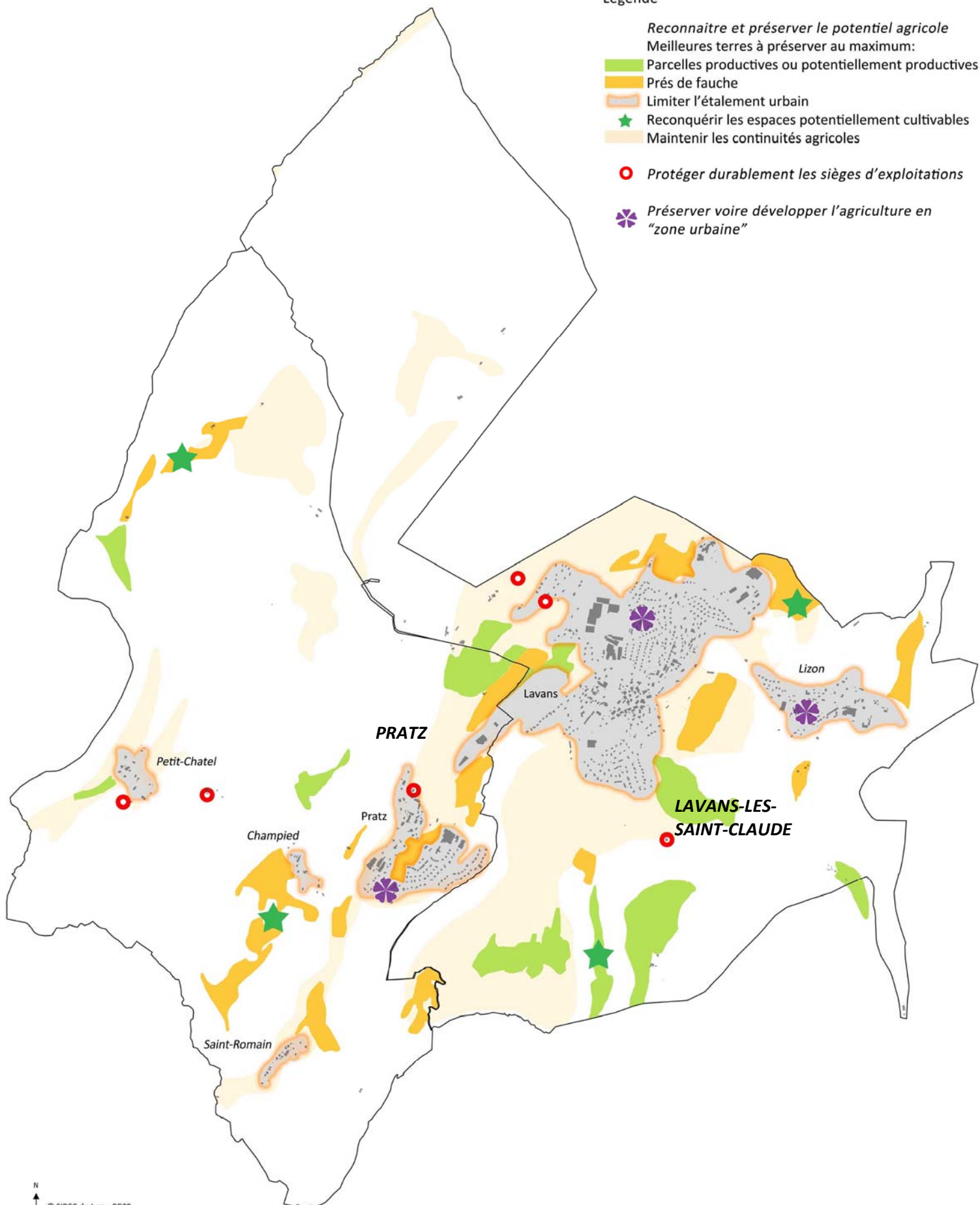
 Limiter l'étalement urbain

 Reconquérir les espaces potentiellement cultivables

 Maintenir les continuités agricoles

 Protéger durablement les sièges d'exploitations

 Préserver voire développer l'agriculture en "zone urbaine"



OBJECTIF 1.3 | DEMOGRAPHIE ET LOGEMENTS

ACTION N°1 : UN DEVELOPPEMENT MAITRISE DE LA POPULATION POUR FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE ET PRESERVER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS, SYNONYMES DE QUALITE DE VIE

Maitriser le développement résidentiel à Pratz

- Poursuivre le développement démographique moyen connu durant la période 1982 – 2009 sur les 2 communes de Lavans et Pratz.
- Répartir le développement démographique au « prorata » du poids démographique de chaque commune actuellement : 77% à Lavans et 23% à Pratz.
- Objectif à Pratz : **655 habitants en 2027**, soit 80 habitants supplémentaires.

ACTION N°2 : DEVELOPPER LE PARC DE LOGEMENTS

Développer le parc de logements pour maintenir la population en place et accueillir les nouveaux ménages

- Quantifier les besoins pour faire face au desserrement des ménages et pour accroître la population selon les projections démographiques prévues
- Objectif à Lavans : **50 nouveaux logements** (soit 3 logements/an)

Favoriser la création de logements adaptés

- Aux évolutions démographiques (dessalement et vieillissement de la population) :
 - Rééquilibrer le parc de logements en termes de taille
- Aux populations spécifiques :
 - Favoriser la mixité dans les opérations : intergénérationnelle et sociale

Conforter l'offre en logements locatifs (sociaux ou non)

- Maintenir le parc locatif (%) actuel à 30%.
- Maintenir le parc locatif social (%) actuel de 17 %.

Intégrer de la diversité dans l'offre en accession

- Diversifier l'offre en accession pour répondre aux divers besoins et niveaux de revenus des personnes souhaitant devenir propriétaires, par :
 - leur localisation,
 - des formes d'habitat diversifiées : individuel pur, individuel jumelé, collectif,
 - des tailles des parcelles variées.

OBJECTIF 2.1 | PROMOUVOIR UN URBANISME FRUGAL : S'AGRANDIR SANS S'ETENDRE

Les objectifs de modération de la consommation de l'espace

ACTION N°1 : METTRE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Densifier le tissu urbain (pavillonnaire) existant

- Permettre et inciter à une densification progressive des quartiers pavillonnaires (démarche Bimby)
- Intégrer les quartiers pavillonnaires au reste des villages, par des maillages de liaisons douces
- Reconquérir les voies pour en faire des rues, des espaces publics partagés (notamment en hiérarchisant les voies).

Reconquérir le centre-bourg

- Permettre la réhabilitation des ateliers : vers du logement ou des activités non nuisantes, pour garder la mixité traditionnelle dans les centres bourgs.
- Accompagner ces opérations d'actions de requalification des espaces publics.
- Comblent les dents creuses

ACTION N°2 : DEFINIR DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE

Valoriser les limites urbaines

Préserver les silhouettes des villages « en balcon » en limitant l'urbanisation risquant de les dénaturer

- Composer avec les nouvelles limites sous le village ancien
- Préserver de l'urbanisation l'entrée Nord rue du Château

Préserver la qualité paysagère de l'interface entre Lavans-les-Saint-Claude et Pratz

- Ouvrir les vues sur le balcon du Lizon et sur le grand paysage
- Assurer l'intégration architecturale et paysagère en cas d'urbanisation de la zone « interface » entre Lavans-Pratz.

Recentrer le développement par rapport aux espaces publics centraux

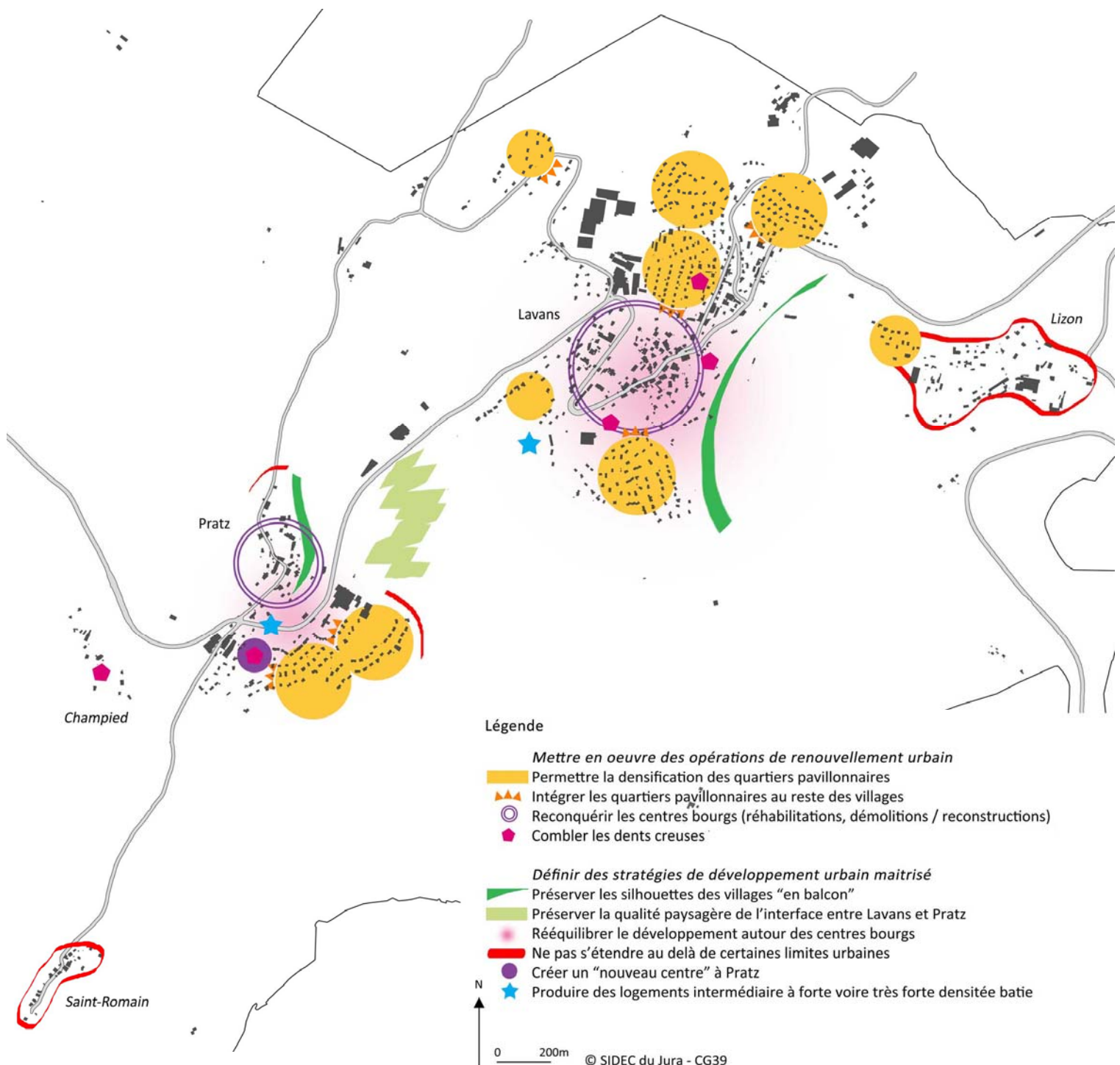
- Village nord – village ancien :
 - Recentrer le développement vers le centre bourg avec des opérations aux densités proches de celles du centre.
 - Composer avec les nouvelles limites sous le village ancien par de nouvelle stratégie par rapport à la RD
- Village Sud – quartiers nouveaux :
 - Ne pas urbaniser au-delà des limites actuelles du lotissement George Sand
 - Recentrer le développement autour de la plaine de jeux

- Créer un « nouveau centre » organisé autour des équipements sportifs et de loisir, faisant écho au centre du village ancien (lui organisé autour des équipements et services publics)
- Hameaux :
 - Densifier de manière raisonnée (limitée et avec contraintes d'intégration environnementales paysagères et architecturales) dans certains hameaux (hormis St Romain pour conserver ses qualités patrimoniales)

Economiser l'espace et diversifier les formes bâties

- Diversifier les formes bâties dans l'ensemble des opérations
- L'objectif de modération de la consommation d'espace se traduit principalement par l'augmentation des densités bâties : La densité moyenne observée entre 2000 et 2011 est de 7 logements/ha. L'objectif est de tendre vers **12 logements/ha en moyenne**.

Définir des stratégies de développement urbain maîtrisé



OBJECTIF 2.2 | ESPACES PUBLICS ET DEPLACEMENTS DOUX

Philosophie commune pour la gestion des espaces publics

- Espaces publics partagés et de qualités : l'impression d'ensemble, l'ambiance et le sentiment de sécurité seront les priorités.
- Sens donné par l'architecture, le mobilier contemporain, les matériaux adaptés et différenciés, le végétal et la qualité de l'éclairage
- Place importante accordée au végétal : « nature sauvage organisée » :
 - Choix des végétaux adaptés (vivaces, graminées, grimpantes et arbustes) afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement, d'optimiser, sans surcoût, l'extension des surfaces végétalisées, d'améliorer la qualité de vie, l'image véhiculée par la commune, et assurer la promotion de son identité
 - Gestion différenciée des espaces verts
- Valorisation des espaces de loisir et de détente en intégrant les voies de circulation dans le paysage.

ACTION N°1 : POURSUIVRE LA VALORISATION DES ESPACES PUBLICS DE PRATZ

Renforcer les espaces publics des quartiers sud

- Conforter la plaine de jeux :
 - Dans son rôle d'animation de la vie communale (manifestation)
 - Dans son rôle d'espace public local
 - Dans son rôle de « lien » entre bourg ancien et quartiers sud
- Créer un espace public de proximité pour les quartiers sud-est.

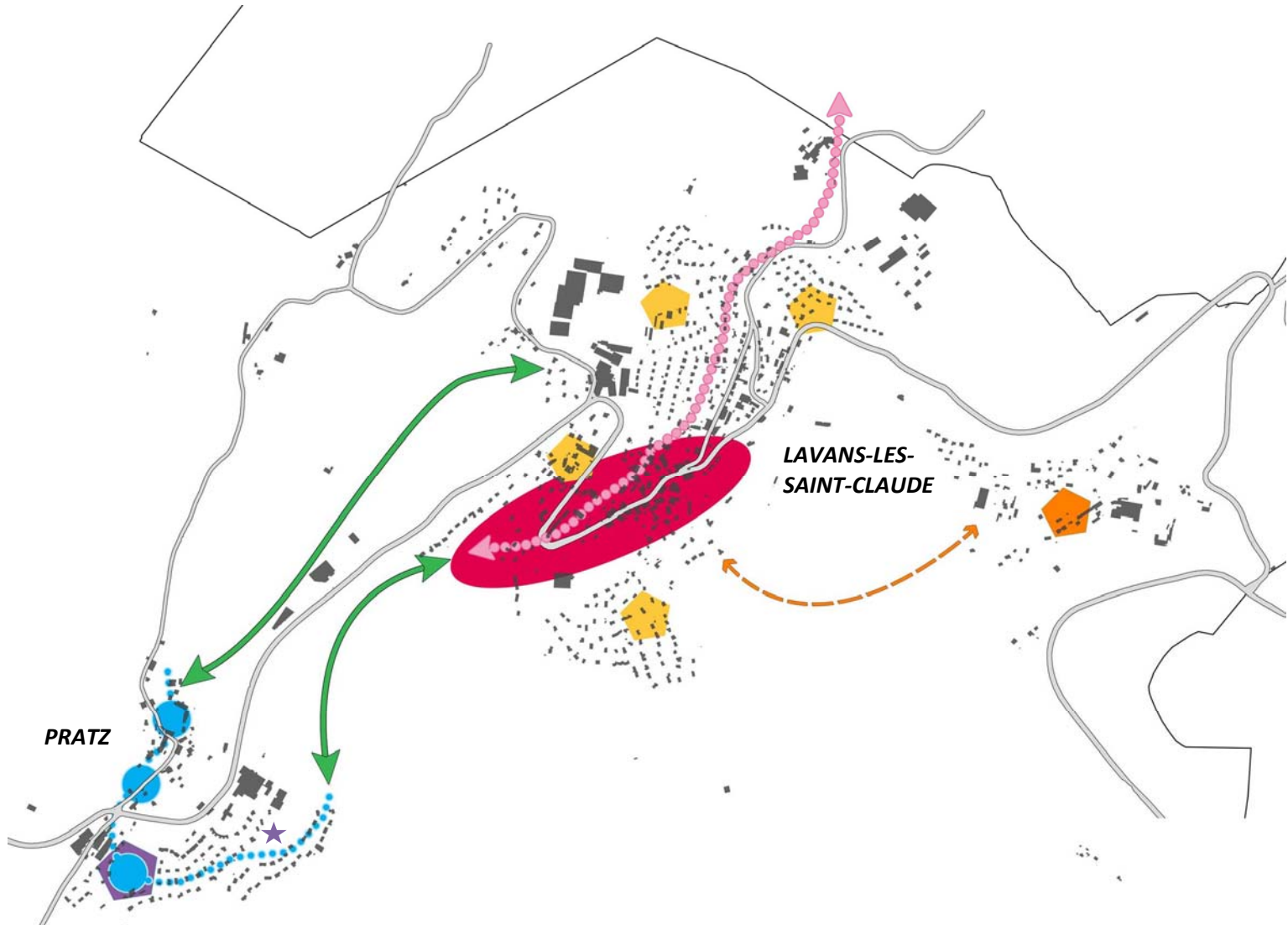
Renforcer la liaison entre les trois espaces publics existants et les quartiers périphériques

- Poursuivre la sécurisation le long des voies entre la plaine de jeux et le lotissement George Sand (à terme vers le Crêt du Bief à Lavans-les-Saint-Claude)
- Mettre en valeur la passerelle

ACTION N°2 : RELIER LES VILLAGES DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE ET PRATZ PAR DES VOIES DOUCES STRUCTURANTES

- Relier Pratz et Lavans-lès-Saint-Claude par le Crêt du Bief :
 - créer un cheminement doux en site propre entre les quartiers sud de Pratz et l'écoquartier de Lavans, s'appuyant sur le chemin existant.
- Relier Pratz et Lavans-lès-Saint-Claude par Curtillet Planchamp :
 - poursuivre l'aménagement d'un cheminement doux vers et à travers la ZA entre le centre-bourg de Pratz et les quartiers nord de Lavans.

Espaces publics et déplacements doux



Légende

Redéfinir les espaces publics de Lavans-les-Saint-Claude

- Recréer un "centre-ville"
- Créer une artère piétonne, colonne vertébrale de l'agglomération
- ⬠ Créer un espace fédérateur à Lizon
- - - Relier Lizon et le centre-bourg
- ⬠ Mettre en valeur les espaces publics "décentralisés"

Poursuivre la valorisation des espaces publics de Pratz

- ⬠ Conforter la plaine de jeux
- Renforcer la liaison entre les 3 espaces publics existants et les quartiers périphériques
- ★ Créer un espace public de proximité pour les quartiers sud-est
- Relier les deux villages par des voies douces structurantes

N



0 200m

© SIDEC du Jura - CG39

OBJECTIF 2.3 | DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

ACTION N°1 : AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU ROUTIER

Ne pas compromettre la possibilité de dévier la RD 470

Voir objectif 1.2

Sécuriser les points de connexion sur la RD

- Aménager les 3 points d'accès depuis la RD :
 - ZA Curtillet Planchamp
 - Usine Millet et quartiers pavillonnaires sud
 - Usine Odobez et hameau de Saint-Romain

Améliorer la desserte routière de certains quartiers et supprimer le transit à travers d'autres quartiers

- Améliorer la desserte de l'entreprise Millet et des quartiers sud

Hierarchiser le réseau de voiries, principalement dans les quartiers pavillonnaires

- Définir une charte du traitement des différentes catégories de voie
- Etablir les priorités de réhabilitation des voies

ACTION N°2 : CONFORTER L'OFFRE EN TRANSPORTS COLLECTIFS

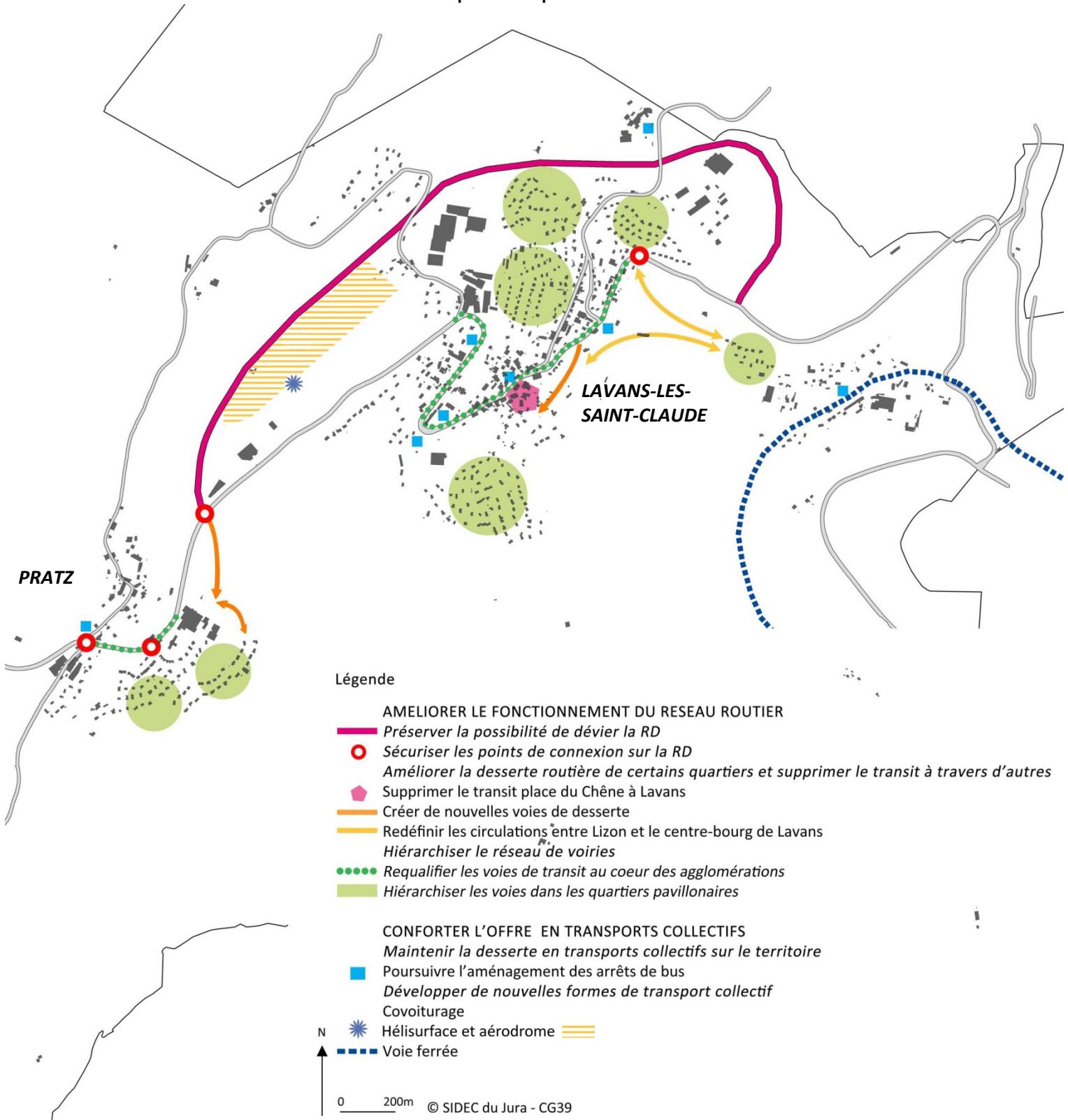
Maintenir la desserte du territoire par les bus

- Poursuivre l'aménagement des arrêts de bus
- Structurer le développement urbain en prenant en considération l'accessibilité aux transports en commun

Développer de nouvelles formes de transport collectif

- Soutenir/encourager la mise en place de covoiturage sur le Plateau :
 - Création de plateformes de covoiturage.
- Valoriser l'avi-surface comme un atout à l'échelle du Haut-Jura : *Voir objectif 1.2*

Transports et déplacements



OBJECTIF 3.1 | METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES

ACTION N°1 : VALORISER LES PAYSAGES URBAINS

Préserver les silhouettes des villages « en balcon »

- Limiter l'urbanisation dénaturant cette morphologie de balcon
- Préserver les ouvertures offertes par la topographie

Préserver la qualité paysagère de l'interface entre Lavans-les-Saint-Claude et Pratz

- Ouvrir les vues sur le balcon du Lizon et sur le grand paysage
- Assurer l'intégration architecturale et paysagère en cas d'urbanisation :

Valoriser les identités urbaines

- Ré-ouvrir des perceptives visuelles en entrée de village
- Permettre l'innovation en matière architecturale pour créer une vraie identité
- Valoriser l'identité des hameaux

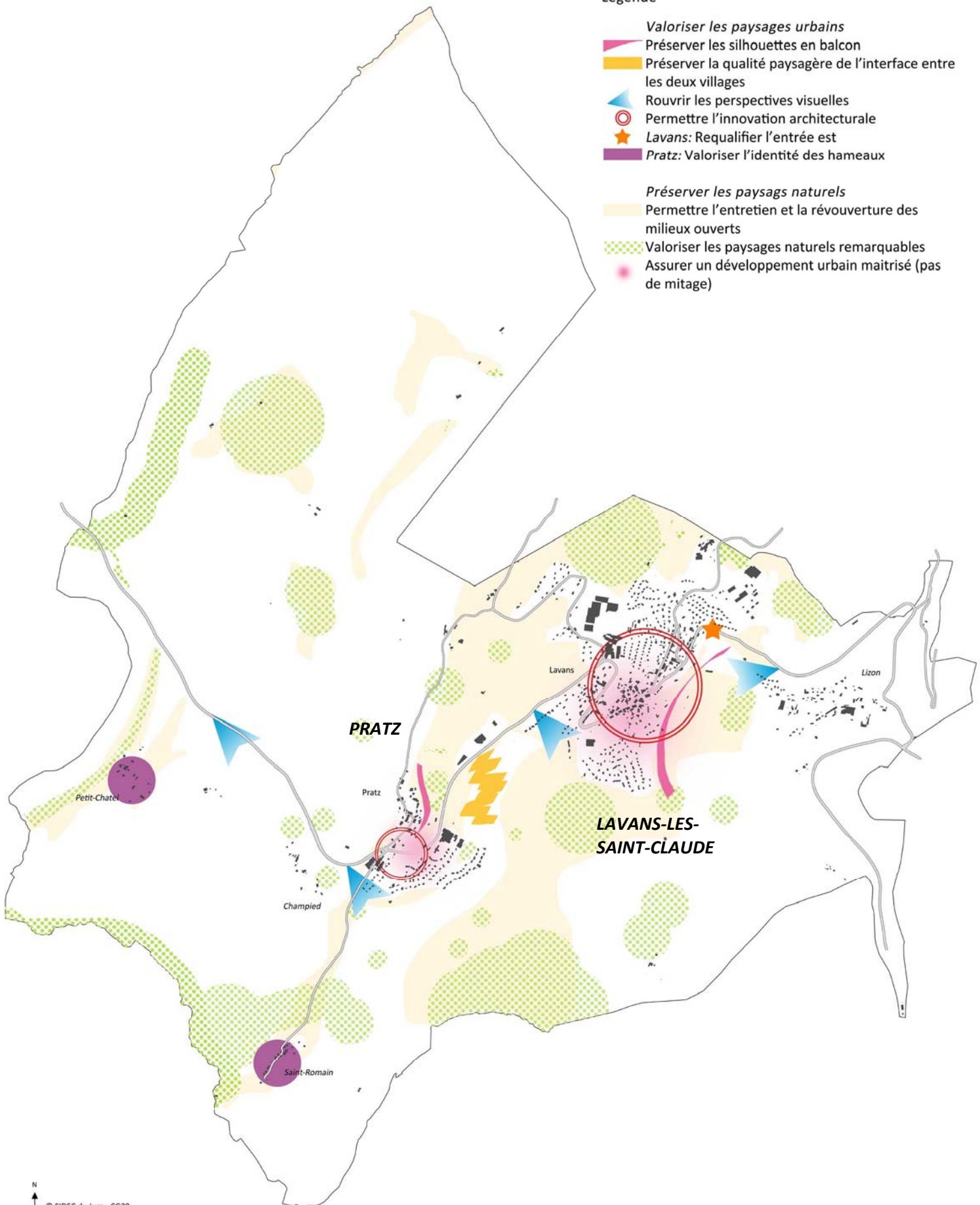
ACTION N°2 : PRÉSERVER LES PAYSAGES NATURELS

- Redévelopper une activité agricole permettant l'entretien des zones ouvertes et la préservation des paysages : pelouses, combes, lisières marquant les limites paysagères entre espaces urbanisés et espaces boisés, ...
- Valoriser les paysages naturels remarquables, en lien avec la préservation des milieux naturels : pelouses sèches, milieu rupestre, zones humides, ...
- Assurer un développement urbain maîtrisé respectant l'insertion des zones urbaines au cœur des espaces naturels et évitant toute dénaturation générée par le mitage

Mettre en valeur les paysages

Légende

- Valoriser les paysages urbains**
 - Préserver les silhouettes en balcon
 - Préserver la qualité paysagère de l'interface entre les deux villages
 - Rouvrir les perspectives visuelles
 - Permettre l'innovation architecturale
 - Lavans:** Requalifier l'entrée est
 - Pratz:** Valoriser l'identité des hameaux
- Préserver les paysages naturels**
 - Permettre l'entretien et la réouverture des milieux ouverts
 - Valoriser les paysages naturels remarquables
 - Assurer un développement urbain maîtrisé (pas de mitage)



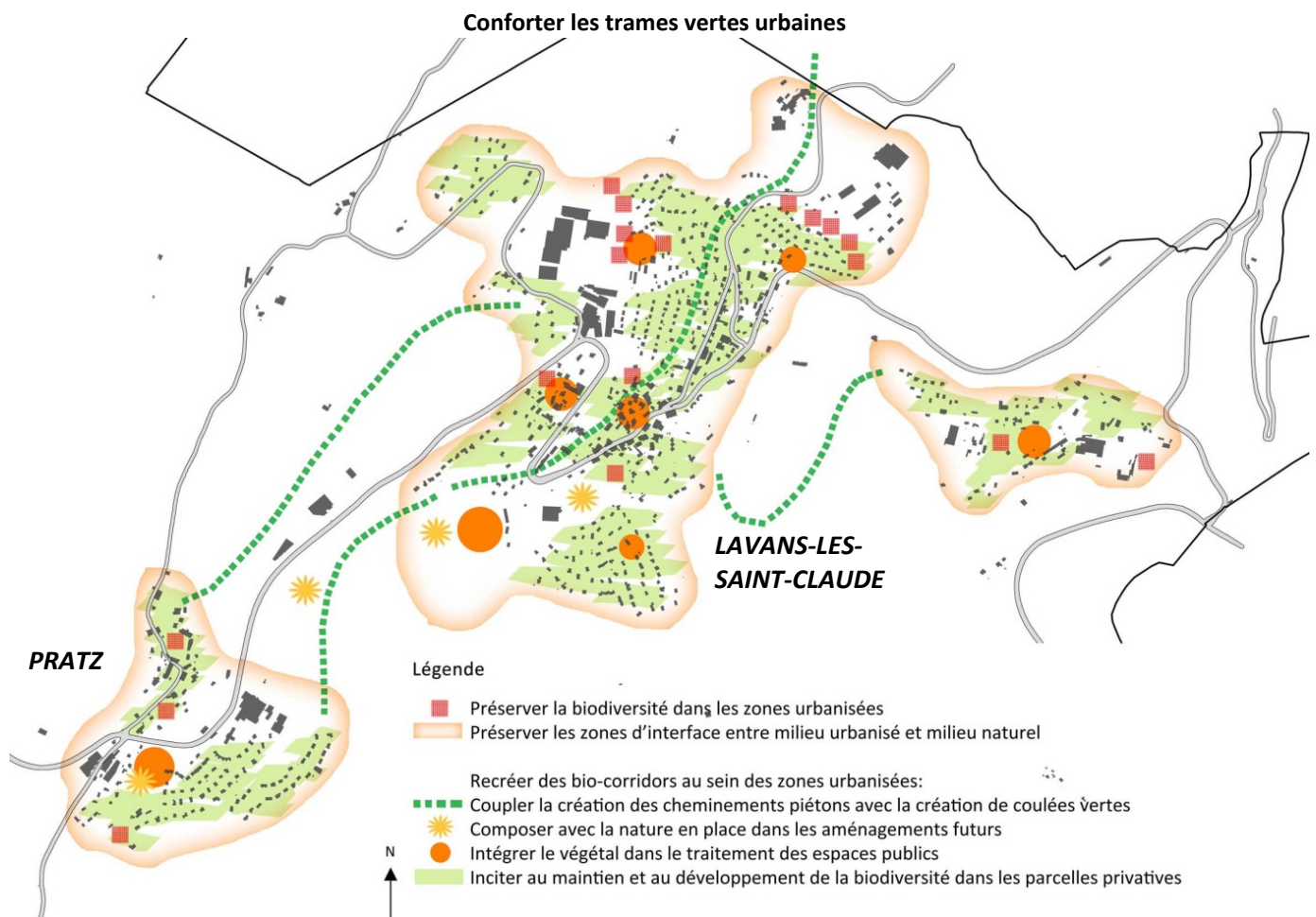
OBJECTIF 3.2 | PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

ACTION N°1 : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

- Préserver les zones humides
- Préserver et restaurer les pelouses – poursuivre les actions menées pour un retour du pastoralisme.
- Protéger le milieu rupestre
- Maintenir et restaurer les continuités écologiques
 - Protéger de toute urbanisation la « trame verte sud » bordant les deux villages
- Limiter tout impact sur les zones Natura 2000

Conforter la trame verte urbaine

- Préserver la biodiversité dans les zones urbanisées : jardins, vergers, ...
- Préserver les zones d'interface entre milieu urbanisé et milieu naturel
- Recréer des bio-corridors au sein des zones urbanisées :
 - Coupler aux cheminements piétons la création de « coulées vertes »
 - Dans les aménagements futurs : composer avec la nature en place et la réintroduire dans les futurs quartiers
 - Intégrer le végétal dans le traitement des espaces publics
 - Inciter au maintien et au développement de la biodiversité dans les parcelles privées.



ACTION N°2 : PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES

Protéger la ressource en eau

- Maîtriser les effluents domestiques, agricoles et industriels susceptibles de transiter dans le réseau karstique.
 - Obliger à une gestion des eaux pluviales par noue dans les ZA et quartiers d'habitat futur
- Favoriser les dispositifs techniques permettant les économies d'eau (récupération eau de pluie,...) afin de pérenniser la ressource
- Protéger les sources, résurgences et captages existants :
 - Repérer les sources pour les protéger
- Remplacer la station d'épuration commune à Lavans-lès-Saint-Claude et Pratz (située sur Lavans-lès-Saint-Claude) afin de faire face à l'augmentation de la population

Maitriser la consommation d'espace

voir Objectif 2.1 : Promouvoir un urbanisme frugal : s'agrandir sans s'étendre

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir les énergies renouvelables

- Réduire les déplacements automobiles :
 - Développer un urbanisme des « courtes distances » en conservant la proximité emploi / habitat / services
 - Favoriser les déplacements doux
- Rechercher la performance énergétique en matière d'architecture et d'urbanisme : dans la rénovation, la construction neuve et les zones d'urbanisation futures.
- Encourager à la conception bioclimatique
- Permettre la mise en œuvre de systèmes d'exploitation des énergies renouvelables, qu'ils soient pour l'autoconsommation ou collectifs : éolien, solaire, bois, géothermie, hydroélectricité mais pas à n'importe quel prix (interdire les fermes photovoltaïques dans le respect des espaces agricoles)

ACTION N°3 : ADAPTER L'URBANISATION AUX RISQUES NATURELS

- Eviter toute urbanisation dans les zones soumises aux risques mouvement de terrain et inondation
- Supprimer l'impact de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux de ruissellement pour ne pas aggraver le risque inondation

Préserver l'environnement

Légende

Préserver la biodiversité

Préserver les zones humides

Préserver et restaurer les pelouses

Protéger le milieu rupestre

Maintenir les continuités écologiques fonctionnelles :

Trame Bleue

Corridors agricoles

Corridors forestiers

Conforter les continuités peu fonctionnelles

Limitier tout impact sur les périmètres N2000

Conforter les trames vertes urbaines

Préserver les ressources naturelles

Protéger les sources

Moderniser la station d'épuration

Maitriser la consommation d'espace

Adapter l'urbanisation aux risques naturels

Eviter toute urbanisation dans les zones soumises aux risques

